

MYCENIEN *e-ke-ge* / *e-ko-si-ge*

Dans les versions Ep et En des cadastres Eb/Ep et Eo/En de Pylos¹, le scribe 1 a régulièrement employé, à treize exceptions près², *e-ke*, ἔχει, «il a», et *e-ko-si*, ἔχονσι, «ils ont». Par contre, ce sont des formes *e-ke-ge* et *e-ko-si-ge*³, où ἔχω est suivi de *-ge*, qu'a utilisées le scribe 41 dans les versions Eb et Eo répondant à Ep et En. Ces faits sont bien connus et il suffit, pour les illustrer, de citer des textes comme Eb 473/Ep 539.14 ou Eo 247.7/En 74.16:

Eb 473.1 *a-pi-me-de e-ke-ge e-to-ni-jo ke-ke-me-na-o ko-to-na-o*
 .2 *to-so-de pe-mo* GRA 4 T 6

Ἀμφιμήδης *e-ke-ge* *ἔτώνιον *κεχμενᾶων κτοινᾶων· τοσ(σ)όνδε σπέρμο..., «Amphimèdès... (= *e-ke-ge*) l'usufruit de terres en jachère; telle surface: 4,6 unités de blé».

Ep 539.14 *a-pi[-me-de] e-ke e-to-ni-jo ke-ke-me[-na-o ko-]to-na[-o to-]so pe-mo* GRA 4 T 6

Ἀμφιμήδης ἔχει *ἔτώνιον *κεχμενᾶων κτοινᾶων· τόσ(σ)ον σπέρμο..., «Amphimèdès a l'usufruit de terres en jachère; telle surface: 4,6 unités de blé».

Eo 247.7 *we-te-re-u i-je-re-u e-ke-ge o-na-to pa-ro a₃-ti-jo-ge*
 GRA T 5

we-te-re-u, ἱερεύς, *e-ke-ge* ὄνᾱτὸν παρὸ Αἰθιόπει..., «*we-te-re-u*, le prêtre, ... (= *e-ke-ge*) 0,5 unités de blé en location d'Aithiops».

¹ Sur la notion de «cadastre» appliquée aux séries E- et pour la justification des interprétations données ici au vocabulaire cadastral, voir nos *Aspects du vocabulaire économique mycénien* (à paraître).

² Sur ces exceptions, voir § 2.

³ J.-P. Olivier a eu l'amabilité de nous communiquer que *e-ko-si-ge*, jusqu'ici inconnu dans les séries E-, est désormais attesté en Eb 321[+]327[+]1153+1156. Texte: *ki-ri-te-wi-ja e-ko-si-ge o[]na[to ke-ke-]me-na-o ko[-to-na-o pa-ro da-mo to-so-]de pe-mo* GRA 1 T 9.

En 74.16 *we-te-re-u i-e-re-u o-na-to e-ke to-so-de pe-mo* GRA T 5
we-te-re-u, ἱερεὺς, ὄνᾱτὸν ἔχει τοσ(σ)όνδε σπέρμο..., «*we-te-re-u*,
 le prêtre, a en location telle surface: 0,5 unités de blé».

L'interprétation de ces formes en *-ge* n'est pas évidente et reste, vingt ans après le déchiffrement du linéaire B, l'un des problèmes pendants de la philologie mycénienne⁴. De là l'objet du présent essai, qui voudrait faire le point des recherches antérieures (§ 3) et proposer une nouvelle explication d'*e-ke-ge* et *e-ko-si-ge* (§ 4-5). Auparavant, il sera nécessaire de préciser les rapports des versions Eb et Eo avec leurs correspondants Ep et En (§ 1) et il faudra y déterminer les conditions d'emploi des formes en *-ge* (§ 2).

§ 1. Dès 1956, E. L. Bennett a montré que les séries Eb et Eo (scribe 41) étaient antérieures à Ep et En (scribe 1) et qu'il existait même une bonne probabilité pour que Ep ait été copié d'après Eb, et En d'après Eo⁵. L'indice le plus clair en faveur de cette filiation est l'ordre des mots aberrant de En 467.5, *pi-ri-ta-wo-no ko-to-na ki-ti-me-na ke-ra-me-wo*, *pirit-ᾶφονος κτοίνᾱ κτιμέ-νᾱ* κεραμῆφος, au lieu de **pirit-ᾶφονος κεραμῆφος κτοίνᾱ κτι-μένᾱ*, «terre en cours de culture de *pirit-ᾶφων*, le potier». Cette anomalie se comprend par une inversion de l'ordre des lignes d'écriture dans la tablette correspondant à En 467.5, Eo 371⁶. Il existe, en outre, un exemple où une seule rubrique Ep répond à deux tablettes Eb relatives à une seule et même personne⁷, ce qui s'explique de manière satisfaisante dans l'hypothèse d'une copie de Ep d'après Eb.

⁴ Cf. les récents articles de J. T. Hooker, *Glotta* 43, 1965, pp. 256-277; *IF* 73, 1968, pp. 81-86, ainsi que de M. G. Teijeiro, *Minos* 10, 1969, pp. 166-176.

⁵ E. L. Bennett, *AJA* 60, 1956, pp. 106-108.

⁶ Cf. E. L. Bennett, *art. cit.*, pp. 107-108.

⁷ Ep 539.13, à quoi répondent Eb 472 et 477. Il est possible que le même phénomène se soit produit pour Ep 212.1, à quoi paraissent répondre Eb 886 et 1344, mais on ne peut vérifier si cette correspondance est réelle car les chiffres d'Eb 886 et 1344 sont actuellement perdus (J.-P. Olivier nous signale, en effet, que Eb 886 ne peut être rattaché à Eb 859, ni Eb 1344 à Eb 1345, comme l'avait conjecturé M. Lang, *AJA* 63, 1959, p. 131).

Entre les tablettes supposées mères, Eb et Eo, et les tablettes filles, Ep et En, existent toutefois des différences qu'il faut justifier. Ainsi, en Eb, le scribe 41 emploie toujours *to-so-de*, τος(σ)όνδε, «autant», mais en Ep le scribe 1 y substitue régulièrement *to-so*, τός(σ)ον; en Ep 301.2-6, le scribe 1 a adopté l'ordre des mots *pa-ro da-mo ke-ke-me-na ko-to-na*, παρὸ δάμοι *κεχεμένᾶν κτοίνᾶν, qui est l'inverse de celui des tablettes Eb correspondantes, où l'on a *ke-ke-me-na ko-to-na pa-ro da-mo*, *κεχεμένᾶν κτοίνᾶν παρὸ δάμοι⁸. Ailleurs, le scribe 41 a désigné une prêtresse par son seul titre de *i-je-re-ja*, ἰέρεια⁹, alors que, en Ep 704.5, ἰέρεια est précédé du nom de la prêtresse, *e-ri-ta*; inversement, cette même prêtresse n'est désignée que par son titre, ἰέρεια, en Ep 539.8, mais le texte parallèle, Eb 1176, porte en outre le nom du lieu où elle exerçait sa fonction, la localité de *pa-ki-ja-na*¹⁰. Ces variantes, dont on pourrait multiplier les exemples, peuvent s'expliquer par les préférences stylistiques du scribe 1¹¹ ou par sa connaissance de détails secondaires qu'il a pu à son gré omettre ou noter¹², de sorte que l'idée d'une dépendance de Ep et En par rapport à Eb et Eo n'en est pas compromise. Il est toutefois des cas où des modifications affectent non pas des éléments accessoires, mais le fond même de l'énoncé: corrections de chiffres¹³,

⁸ Eb 846, 369, 747, 874.

⁹ Eb 297.

¹⁰ Une troisième variante du nom de cette même prêtresse se trouve en Eb 409/Ep 704.3, où ἰέρεια *pa-ki-ja-na* répond à *e-ri-ta* ἰέρεια.

¹¹ C'est par une préférence stylistique que doit manifestement s'expliquer la substitution de τός(σ)ος à τος(σ)όνδε dans les tablettes du scribe 1. Il a bien été suggéré que ce serait le manque de place qui lui aurait imposé le choix de τός(σ)ος (ainsi, C. J. Ruijgh, *Etudes*, pp. 344-345), mais les fac-similés des tablettes montrent clairement que ce facteur n'a pas joué (cf., en particulier, Ep 212, 539, 704 et 705).

¹² On sait que les scribes mycéniens n'étaient pas de simples copistes mais de véritables fonctionnaires (voir, sur leur statut, J.-P. Olivier, *Les scribes de Cnossos*, pp. 135-136).

¹³ Deux exemples: Eb 416 (τ 2 v 3)/Ep 704.2 (τ 1 v 3); Eb 297 (3 τ 9 v 3)/Ep 704.6 (3 τ 9). J.-P. Olivier nous fait savoir qu'il y a lieu de lire désormais τ 1 v 3 au lieu de τ 1 v 1 en Ep 212.9, ce qui concorde avec le chiffre d'Eb 498, et que, d'autre part, le rapprochement entre Eb 916 et Eb 1350, suggéré par M. Lang, *AJA* 63, 1959, p. 132, ne se vérifie pas, ce qui élimine la divergence de chiffres entre Eb 916 - Eb 1350 (τ 6) et Ep 212.5 (τ 3).

suppression d'une rubrique entière¹⁴ ou d'un des ses éléments¹⁵, substitution de termes à implications juridiques¹⁶. Ce n'est plus, ici, le goût personnel du scribe 1 qui a pu jouer car ces changements doivent nécessairement lui avoir été inspirés par des informations nouvelles, inconnues de ses modèles supposés, Eb et Eo. Il s'ensuit que Ep et En ne peuvent descendre des seules séries Eb et Eo, mais ont dû subir l'influence d'autres sources, actuellement perdues. Si l'on représente ces sources par *x*, pour Ep, et *y*, pour En, les relations entre Eb et Ep, d'une part, et entre Eo et En, de l'autre, peuvent être représentées par le *stemma* suivant:



Le recours à des sources extérieures à Eb et Eo pourrait faire penser que le scribe 1 avait pour but, en rédigeant Ep et En, de donner une version revue et corrigée de Eb et Eo. Bien qu'une opération de ce genre ne soit pas, en elle-même, invraisemblable — il en existe en effet des exemples anciens¹⁷ —, elle est, en fait, peu plausible car elle ne demandait pas la création des deux longues (quelque cent trente lignes d'écriture) séries Ep et En, mais seulement une demi-douzaine de corrections mineures aux tablettes Eb et Eo. D'ailleurs, Ep et En ont dû être copiés assez peu de temps après Eb et Eo¹⁸, ce qui suggère que leur véritable

¹⁴ Un exemple: Eb 156.2, qui n'a pas de correspondant en Ep 613 (voir, sur cette tablette, M. Lejeune, *SMEA* 1, pp. 19-20).

¹⁵ Quatre exemples: Eb 1347/Ep 613.14 (omission de *pa-ro ko-tu-ro₂-ne pa-da-je-we*); Eo 224.2, 3/En 609.12, 13 (omission de *pa-ro pa-ra-ko*); Eo 224.7/En 609.17 (omission de *pa-ro ta-ta-ro*).

¹⁶ Un exemple: Eb 297 (κτοινόχοι)/Ep 704.5 (δᾶμος).

¹⁷ Cf. A. Déléage, *Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien (Etudes de Papyrologie II)*, pp. 91-95 et 106-108 (Egypte ptolémaïque); pp. 124-134 (Egypte romaine).

¹⁸ Un certain nombre de tablettes Eb donnent, en effet, l'état d'avancement de prestations probablement agricoles; or cet état se retrouve inchangé dans la version Ep, cf. *wo-ze*, φόρζει, «il donne une façon [à la terre]» (Eb 156.1/Ep 613.9; Eb 839/Ep 613.13); *wo-zo*, φόρζων (Eb 862)/*wo-ze*, φόρζει (Ep 613.3); *o-pe-ro-sa-de wo-z<e>-e o-wo-ze*, ὀφέλλονσα δὲ φόρζεν, οὐ φόρζει, «et, alors qu'elle est tenue de donner une façon [à ses terres], ne leur en donne pas» (Eb 338)/ *o-pe-ro-sa du-wo-u-pi wo-ze-e o-u-wo-ze*, ὀφέλλονσα δφουφὶ φόρζεν, οὐ

objet ne devait pas être d'enregistrer les changements intervenus depuis la rédaction d'Eb et Eo. Le travail des scribes 1 et 41, en rédigeant les doubles versions des cadastres Eb/Ep et Eo/En, devait donc être plus complexe qu'une simple mise à jour, et il va falloir désormais tenter d'en préciser le but.

§ 2. *e-ke-ge* et *e-ko-si-ge* s'emploient dans toutes les tablettes Eb et Eo du scribe 41 (environ 80 exemples), alors que le scribe 1 emploie, lui, *e-ke*, ἔχει, et *e-ko-si*, ἔχονσι, en Ep et En (une centaine d'exemples), sauf dans treize rubriques, où il a noté *e-ke-ge* comme son collègue 41¹⁹. Il est clair que l'emploi régulier d'ἔχει et ἔχονσι et celui, exceptionnel, d'*e-ke-ge* n'a aucun rapport avec la place disponible dans les tablettes du scribe 1, contrairement à ce que l'on a pu croire²⁰. En effet, les fac-similés montrent que le scribe 1 avait le plus souvent place pour noter *e-ke-ge* ou *e-ko-si-ge* là où il a préféré les formes sans *-ge*²¹, tandis qu'il a maintenu le *-ge* dans des lignes qui n'étaient, le plus souvent, pas moins remplies que les autres²². Il est clair aussi, d'autre part, que les treize emplois exceptionnels d'*e-ke-ge* ne sont pas dus à un caprice ou à une inadvertance du scribe 1, car un examen attentif laisse voir qu'ils sont tous liés à des circonstances particulières. Ainsi, en Ep 301.8-14, les sept terrains à propos desquels *e-ke-ge* a été utilisé sont occupés selon un régime juridique spécial, différent de l'ὄνᾱτόν (sorte de location) et de l' *ἐτώνιον (sorte d'usufruit). Ce statut est pour nous anonyme, mais il semble être analogue au «bénéfice» médiéval²³. L'emploi d'*e-ke-ge* est visiblement lié à ce statut spécial puisque, dans la même tablette, le scribe 1 a employé *e-ke*, ἔχει, et non *e-ke-ge* à propos de cinq terres cédées en ὄνᾱτόν (Ep 301.2-6) et qu'il a jugé nécessaire de séparer par une ligne vierge (Ep 301.7) ces cinq terres des sept autres données

φόρζει, «étant tenue de donner une façon à ses deux [terres], ne leur en donne pas» (Ep 704.7); *te-ra-pi-ke*, *θεραπίσκει, «accomplit son service (?)» (Eb 842/Ep 613.8).

¹⁹ Ces treize rubriques sont les suivantes: Ep 301.8-14; Ep 613.6, [9], 10, [11], 13; Ep 704.2.

²⁰ C. J. Ruijgh, *Etudes*, p. 318.

²¹ Cf., en particulier, Ep 212, 539, 704, 705; En 74, 659.

²² Cf. Ep 301.8-14; Ep 613.6, 13; Ep 704.2. Font exception: Ep 613.9-11.

²³ Sur ces divers statuts, voir nos *Aspects du vocabulaire économique mycénien* (à paraître).

en «bénéfice». Le même régime du «bénéfice» se retrouve en Ep 613.6, 11 et 13, où il entraîne l'emploi d'*e-ke-ge* comme en Ep 301²⁴. Ep 613.9, 10 et Ep 704.2 traitent, quant à eux, de terrains cédés en ὄνᾱτόν dans des conditions inhabituelles: en effet, les terres d'Ep 613.9 et 10 sont passées d'un locataire à un autre²⁵, fait unique dans la série Ep, et Ep 704.2 traite d'une terre donnée en *ke-ra*; γέρας, «présent», ce qui est également sans parallèle en Ep.

A ces treize exemples pris dans les tablettes du scribe 1 on peut en ajouter un quatorzième, Eo 278, écrit par le scribe 41. L'emploi d'*e-ke-ge* y est inattendu car au lieu de la formule du type τοῦ δεινός κτοίνᾱ (κτιμένᾱ), «terre (en cours de culture) d'un tel», qu'il emploie à propos de tous les autres τελεστοί d'Eo, le scribe 41 a écrit la phrase suivante: *ti-qa-jo po-me e-ke-ge dwo ko-to-no, ti-qa-jo, ποιμήν, e-ke-ge δφῶ κτοίνω*, «*ti-qa-jo*, le berger, ... (= *e-ke-ge*) deux terres». Il se fait, précisément, que *ti-qa-jo* est le seul τελεστός de la série Eo à occuper deux terres²⁶, de sorte que, ici encore, *e-ke-ge* est lié à une situation particulière.

Les conditions d'emploi des formes en *-ge* se présentent, dès lors, comme suit: *e-ke-ge/e-ko-si-ge* apparaissent sans exception dans les cadastres Eb et Eo, qui sont la source principale d'Ep et En, tandis que le *-ge* disparaît en Ep et En, sauf dans quelques cas sortant de l'ordinaire. Le même phénomène se produit en Eo 278, où la présence inattendue d'*e-ke-ge* va de pair avec une situation sans autre exemple dans la série. Les formes en *-ge* sont donc typiques à la fois de la première version des cadastres Eb/Ep-Eo/En et des cas difficiles d'Ep et Eo, et ceci suggère qu'elles sont liées à une opération de contrôle du cadastre, comme l'a bien vu D. M. Jones²⁷. Dans ce contrôle, toutes les situations acquises étaient, en un premier temps, remises en question (séries Eb et Eo), tandis que, à un stade ultérieur (séries Ep et En), ces

²⁴ Il faut toutefois noter que Ep 704.1 et 7, où il est question d'un «bénéfice», ont *e-ke*, ἔχει.

²⁵ Voir, pour Ep 613.9, le commentaire de M. Lejeune, *SMEA* 1, pp. 19-20; pour Ep. 613.10, cf. la notation *si-ri-jo-<jo> ra-ke*, *si-ri-jo-<jo> λάχε*, «il a obtenu au sort de *si-ri-jo*.»

²⁶ Cf. les dimensions de ces deux terrains, plus de deux fois plus considérables que la plus grande terre de la série, celle d'*a-ka-ta-jo* (GRA 8 T 3 contre GRA 3 T 2).

²⁷ D. M. Jones, *Mycenaean Studies* (Cambridge), pp. 246-249.

situations étaient, tantôt, ratifiées —c'est le cas le plus fréquent—, tantôt, laissées en suspens, comme les treize exceptions d'Ep.

§ 3. C'est à la lumière de ce qui précède qu'il convient de vérifier les interprétations actuellement avancées pour *e-ke-qe/e-ko-si-qe*. Sans compter d'anciennes lectures qui n'ont plus qu'un intérêt historique²⁸, *-qe* a été, d'une part, identifié avec τε (Aa-c) ou, d'autre part, compris comme une forme homographe mais différente de τε (Ba-d).

Aa) Il est difficile d'admettre que *-qe*, lu τε, soit identique au fameux τε «épique»²⁹, car *e-ke-qe*, *ἔχει τε, qu'il soit traduit par «il a», en supposant τε pratiquement dépourvu de signification³⁰, ou par «il a, comme on sait», avec la valeur «généralisante» du τε «épique»³¹, ne contraste pas assez avec *e-ke*, ἔχει, «il a», contrairement à ce que font attendre ses conditions d'emploi. En outre, on tend à penser que le τε «épique» pourrait n'avoir été créé qu'à une date post-mycénienne³².

Ab) *-qe*, compris comme un τε coordonnant, «et», n'est pas une solution plus satisfaisante que la précédente car l'opposition entre *e-ke*, ἔχει, «il a», et *e-ke-qe*, *ἔχει τε, «et il a», n'est manifestement pas assez nette pour rendre compte de leurs emplois respectifs. De plus, une phrase comme ὁ δεινα *ἔχει τε ὄνᾱτόν, «un tel et il a un ὄνᾱτόν», est évidemment barbare, quelle que soit l'ingéniosité déployée pour la justifier³³.

²⁸ Ainsi, les lectures, aujourd'hui abandonnées, de *-qe* par γε ou τι et de *e-ke-qe* par ἔχεσκε ou ἔξει.

²⁹ M. Ventris et J. Chadwick, *Documents*, p. 246. Sur le τε «épique», voir, en dernier lieu, C. J. Ruijgh, *Mnemosyne* 22, 1969, pp. 1-66.

³⁰ M. Ventris et J. Chadwick, *JHS* 73, 1953, p. 98.

³¹ E. Campanile, *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa* 28, 1959, pp. 308-309.

³² Ainsi, mais avec des argumentations différentes, J. T. Hooker, *Glotta* 43, 1965, pp. 268-277; C. J. Ruijgh, *art. cit.*

³³ Il a été supposé: a) que le nom de l'occupant aurait formé une proposition nominale à laquelle *ἔχει τε serait coordonné («un tel; et il a...»); ainsi, M. Ventris et J. Chadwick, *Documents*, p. 246); b) qu'un verbe ou une proposition seraient constamment sous-entendus devant ἔχει, lequel leur serait coordonné par τε («un tel [...] et a...»); ainsi, avec des variantes, G. Pugliese Carratelli, *PdP* 9, 1954, p. 224; F. Adrados, *Emerita* 29, 1961, p. 97 n. 1; C. J. Ruijgh, *Etudes*, pp. 317-318); c) que τε servirait à appuyer ἔχει, lequel serait le premier mot d'une proposition («un tel; [et] il a...»); ainsi, W. Winter, *Language* 32, 1956, pp. 506-

Ac) *-qe*, lu τε, ne peut non plus être traduit par «aussi»³⁴, parce que l'on voit mal comment justifier la distribution de *e-ke*, εχει, «il a», et de *e-ke-qe*, *εχει τε, «il a aussi», dans les tablettes des scribes 1 et 41, ni à quoi répondrait cet «aussi».

Ba) Dans le cadre de sa théorie d'un *-qe* «prospectif», L. R. Palmer a compris *e-ke-qe* comme *εχη κε(ν), «il doit avoir»³⁵. Son interprétation a toutefois été battue en brèche, et à raison, car l'identification de *-qe* avec κε(ν) n'est pas acceptable, l'aboutissement phonétique régulier de *κ^wε(ν) étant *τε(ν), et non κε(ν)³⁶. Palmer a bien supposé que *κ^wε(ν) aurait dû faire bloc avec la négation ού, laquelle aurait dissimilé son appendice vélaire, mais cette dissimilation est antérieure aux textes mycéniens³⁷, de sorte que *κ^wε(ν) aurait déjà dû aboutir à κε(ν) à l'époque de la rédaction des tablettes et devrait donc s'y écrire **-ke* et non *-qe*.

Bb) La lecture *εχη πιη, «il devrait avoir», proposée par M. Lejeune pour *e-ke-qe*³⁸, est parfaitement correcte au plan phonétique, puisque *-qe* peut représenter πιη, instrumental en *-ē* de l'indéfini *κ^wο-³⁹. Elle se heurte toutefois à une difficulté syntaxique dans la mesure où elle attribue à *-qe*, πιη, une fonction analogue à celle de εν ou κε(ν) au premier millénaire. On sait, en effet, que ces adverbes étaient facultatifs à date ancienne, l'aspect éventuel ou potentiel d'une forme verbale étant assez nettement marqué par le subjonctif ou l'optatif⁴⁰. Dans ces conditions, *-qe* accompagnant un subjonctif éventuel ne devrait être que sporadiquement attesté; or ce n'est pas le cas, puisque *-qe* est constamment présent dans les tablettes du scribe 41. Cette

508; C. Watkins, *Celtica* 6, 1963, pp. 20-21; L. Deroy, *AC* 37, 1968, pp. 244-245); d) que l'emploi de τε pourrait être dû à l'influence d'un substrat non-hellénique (J. Chadwick, *IF* 75, 1970, p. 104).

³⁴ S. Calderone, *Siculorum Gymnasium* 13, 1960, pp. 85-89.

³⁵ L. R. Palmer, *Interpretation*, pp. vi-vii, 189-190 et 487.

³⁶ Comparer l'évolution de κ^wε > τε, cf. M. Lejeune, *Phonétique*, pp. 39-40 et 41.

³⁷ Cf. *e-u-ke-to*, ευχετοι, «elle affirme», < *eug^whetoι; *go-u-ko-ro*, βουκόλος, «bouvier». < *g^wouk^wolos (voir M. Lejeune, *Mémoires* I, pp. 293-295).

³⁸ M. Lejeune, *SMEA* 1, p. 20 n. 43.

³⁹ Cf. E. Schwyzer, *Griech. Gramm.* II, p. 579.

⁴⁰ Cf. E. Schwyzer, *Griech. Gramm.* II, pp. 305-306.

objection vaut d'ailleurs aussi pour le *-ge* «prospectif» de L. R. Palmer (§ 3 Ba).

Bc) Il est difficilement acceptable que *-ge* puisse représenter δή, comme l'a pensé V. Pisani⁴¹, parce qu'*e-ke-ge*, *ἔχει δή, «il a assurément», apparaît dans des situations qui ne sont précisément pas assurées, comme on l'a vu (§ 2); en outre, il paraît douteux que δή repose sur **g^wē* plutôt que sur **dē*⁴².

Bd) La dernière tentative en date d'interpréter *e-ke-ge* est celle de M. G. Teijeiro, qui a suggéré d'y voir non pas une forme de ἔχω suivie de *-ge*, mais *ἔκ-ἡέπει, «il déclare»⁴³. Toutefois, le pluriel de ce verbe devrait s'écrire **e-ke-go-si*, *ἔκ-ἡέπονσι; or c'est une forme *e-ko-si-ge* qu'atteste le nouveau raccord d'Eb 321⁴⁴, ce qui établit indiscutablement que *e-ke-ge* repose bien sur ἔχω.

§ 4. Les essais de comprendre *e-ke-ge* et *e-ko-si-ge* par le grec se heurtent donc tous à des obstacles, et ceci explique que des auteurs en soient venus à supposer, avec plus ou moins d'empressement, que *-ge* devait être un élément non-hellénique⁴⁵. Cette tentative est une solution de désespoir, parce que *-ge* y reste inexplicé; c'est aussi une solution de facilité, car l'obscurité de *-ge* cesse de faire problème, étant admis que le mot appartient à une langue par définition inconnue. Mais il n'est pas nécessaire d'arriver à cette extrémité dans la mesure où une interprétation satisfaisante d'*e-ke-ge/e-ko-si-ge* est possible en grec. On a vu, en effet, que la présence même de *-ge* excluait que *e-ke-/e-ko-si-*, qui le précèdent, fussent des subjonctifs (§ 3Bb), de sorte que ces formes doivent être des indicatifs présents, ἔχει et ἔχονσι. Ce temps est conforme à ce que l'on attend, puisque les tenanciers occupaient déjà leurs terres lors de la rédaction d'Eb et Eo, où *-ge* est cons-

⁴¹ V. Pisani, *Glotta* 44, 1967, p. 134.

⁴² Cf. J. Pokorny, *IEW*, p. 181; H. Frisk, *GEW*, s. u. δή; P. Chantraine, *Dict. Etym.*, s. u. δή; M. G. Teijeiro, *Minos* 10, 1969, p. 169.

⁴³ M. G. Teijeiro, *Minos* 10, 1969, pp. 166-176.

⁴⁴ Cf. note 3.

⁴⁵ S. Levin, *The Linear B Decipherment Controversy Re-examined*, pp. 119 et 181; J. T. Hooker, *Glotta* 43, 1965, p. 277; *IF* 73, 1968, pp. 81-86.

tant⁴⁶. *-qe* devrait, pour sa part, se référer d'une manière quelconque à l'opération de contrôle qui a occasionné la double rédaction des cadastres Eb/Ep et Eo/En (§ 2). Or la lecture $\pi\eta$, avancée par M. Lejeune (§ 3Bb), répond à cette exigence car l'instrumental $\pi\eta$, qui devait signifier «d'une certaine manière»⁴⁷, a pu servir à exprimer une notion d'incertitude, de doute ou de réserve comme le font $\pi\upsilon\upsilon$ et $\pi\omega\varsigma$ au premier millénaire⁴⁸, ce qui autorise à le rendre par «sous réserve» ou «sous condition». Ainsi, la présence de *-qe*, $\pi\eta$, après $\epsilon\chi\omega$ indiquerait qu'une situation déjà existante était sujette à vérification (séries Eb et Eo; exceptions Ep), tandis que son absence marquerait au contraire que cette situation était ratifiée (séries Ep et En); et des textes comme Eb 473 ou Eo 247.7, cités p. 55, pourraient être traduits: «Amphimèdès a, sous condition, l'usufruit de terres en jachère; surface: 4,6 unités de blé»; «*we-te-re-u*, le prêtre, a sous condition, 0,5 unités de blé en location d'Aithiops».

Si tout ceci est correct, les tablettes Eb et Eo ne devaient pas avoir d'autre fonction que de permettre la rédaction d'Ep et En. On attendrait donc qu'elles aient été détruites ou effacées sitôt Ep et En achevés, comme c'est l'usage dans les bureaux mycéniens⁴⁹. En fait, les séries Eb et Eo ont été conservées, ce qui fait difficulté. Cette anomalie peut toutefois être expliquée si l'on se souvient que la destruction de Pylos a dû suivre de très près la rédaction d'Ep et En, puisque les scribes n'ont pas eu le temps de réutiliser ou de faire disparaître la tablette 619, volon-

⁴⁶ Cette occupation ressort des indicatifs et participes présents cités note 18. Cf., en outre, *te-re-ja*, $\tau\epsilon\lambda\epsilon\acute{\iota}\alpha$, «il accomplit sa charge» (Eb 495 et 940), ainsi que *si-[ri]-jo-jo ra-ke*, *si-ri-jo-jo λάχε*, «il a obtenu au sort de *si-ri-jo*» (Eb 159).

⁴⁷ Cf. laconien $\delta\pi\eta$, «de la manière dont», et, vraisemblablement, mycénien *o-u-qe*, en PY Sn 64.3-4, qu'il est préférable de lire $\omicron\upsilon\pi\eta$, «en aucune manière», plutôt que $\omicron\upsilon\tau\epsilon$, qui n'est guère satisfaisant.

⁴⁸ Cf., pour $\pi\upsilon\upsilon$, J. D. Denniston, *Greek Particles*, pp. 490-493; pour $\pi\omega\varsigma$, E. Schwyzer, *Griech. Gramm.* II, p. 580.

⁴⁹ Le meilleur exemple pylien de cette pratique est fourni par la tablette Jn 725. Ses lignes 18-21 sont une rédaction provisoire, qui fut effacée après qu'ait été écrit le texte définitif correspondant, Jn 692. Il aurait dû en aller de même pour les lignes 1-10 qui allaient être remplacées par Jn 658, mais le palais de Pylos fut détruit avant l'achèvement de Jn 658 et les lignes 1-10 de Jn 725 ne furent pas effacées (cf. M. Lejeune, *Historia* 10, 1961, pp. 430-432).

tairement coupée au bas d'Ep 704⁵⁰. Il est donc possible que ce soit la prise du palais de Pylos qui empêcha, paradoxalement, le réemploi d'Eb et Eo par les scribes mycéniens.

§ 5. Il reste à examiner une dernière question, qui concerne l'ordre des mots dans les phrases avec ou sans *-ge*. En Eb et Eo, où *-ge* est constant, *e-ke-ge/e-ko-si-ge* précèdent invariablement leur complément, tandis que en Ep et En, où *-ge* est presque toujours omis, on trouve le plus souvent l'ordre inverse, ce qui donne des formules opposées du type *e-ke-ge o-na-to : o-na-to e-ke*, ἔχει πη ὄνᾱτόν : ὄνᾱτόν ἔχει. Il est devenu de tradition de mettre cette particularité en rapport avec *-ge*, dont on suppose que la présence entraînerait la postposition du complément, lequel serait, sinon, antéposé au verbe⁵¹. Cette explication vaut incontestablement pour les tablettes du scribe 41 (Eb-Eo), où l'on a l'ordre: verbe + complément ou : complément + verbe d'après que le verbe est, ou non, suivi de *-ge*, πη⁵². En revanche, elle ne s'applique pas aux séries Ep-En du scribe 1, où l'ordre des mots obéit à des règles plus complexes. Ces règles, valables pour tout verbe, qu'il soit, ou non, suivi de *-ge*, πη, peuvent être formulées comme suit: lorsque le complément ne comporte qu'un seul mot, il précède le verbe (formules du type κάμας ἔχει πη ou ὄνᾱτόν ἔχει)⁵³; si le complément est plus long, il peut être, au choix, tout entier postposé au verbe (formules du type ἔχει πη *κεχεμένᾱν κτοίνᾱν ou ἔχει *κεχεμένᾱν κτοίνᾱν)⁵⁴ ou scindé en

⁵⁰ Cf. E. L. Bennett, *AJA* 60, 1956, p. 109.

⁵¹ Cf., avec des argumentations différentes, W. Winter, *Language* 32, 1956, p. 508; L. R. Palmer, *Interpretation*, p. 190; C. J. Ruijgh, *Etudes*, pp. 318-319.

⁵² Environ 80 exemples de formules du type: verbe + πη + complément; 6 exemples de formules du type: complément + verbe sans πη (Eb 495 [*du-wo-u-pi te-re-ja-e; e-me-de te-re-ja*]; Eb 842 [*e-pi-ge to-<m>e te-ra-pi-ke*]; Eb 297 [*e-to-ni-jo e-ke-e; ko-to-na-o ke-ke-me-na-o o-na-ta e-ke-e*]; Eb 159 [*si-ri-jo-jo ra-ke*]).

⁵³ 41 exemples (1 verbe avec *-ge*: Ep 613.6; 40 verbes sans *-ge*. Ep 613.1, 4 [*du-wo-u-pi te-re-ja-e*], 7-8, 10 [*si-ri-jo-<io> ra-ke*]; Ep 704.5 [*e-to-ni-jo e-ke-e*], 7 [*du-wo-u-pi wo-ze-e*]; En 609.5-8, 12-18; En 74.3, 5-9, 13-18, 22-24; En 659.3-4, 6, 10, 13, 16, 19). Exceptions: 1 verbe avec *-ge*: Ep 613.11; 2 verbes sans *-ge*: Ep 704.7; Ed 847.

⁵⁴ 19 exemples (9 verbes avec *-ge*: Ep 301.8-14; Ep 613.9-10 [*e-ke-ge ka-ma o-na-to*]; 10 verbes sans *-ge*: Ep 613.12; Ep 704.1; Ep 539.14; En 609.4, 11; En 74.12, 21; En 659.2, 5, 9). Exceptions: 4 verbes sans *-ge*: Ep 613.8 [*e-pi-ge to-me te-ra-pi-ke*]; Ep 704.5-6; Ed 901; En 74.2.

deux parties dont l'une, d'un seul mot, est antéposée au verbe tandis que l'autre, formée par le(s) mot(s) restant(s), lui est postposée (formules du type ὄνᾱτὸν ἔχει πη ἱερείᾱς γέρας ou ὄνᾱτὸν ἔχει παρὸ δᾱμοι *κεχεμένᾱν κτοίνᾱν)⁵⁵. Ces trois règles ne connaissent que très peu d'exceptions —sept, sur un total de cent seize exemples⁵⁶— ce qui indique qu'elles répondent bien aux habitudes du scribe 1, mais leur principal intérêt, à notre point de vue, vient de ce qu'elles s'appliquent indifféremment aux phrases avec ou sans *-ge*, πη. Ceci rend manifeste que l'ordre des mots d'Ep-En ne dépend pas de la présence de πη mais d'un autre facteur, à savoir l'usage stylistique propre au scribe 1⁵⁷.

YVES DUHOUX

3200 Kessel-Lo. Belgique

Guido Gezellelaan 7

⁵⁵ 49 exemples (1 verbe avec *-ge*: Ep 704.2; 48 verbes sans *-ge*: Ep 301.2-6; Ep 613.14-20; Ep 705 [10 ex.]; Ep 212 [10 ex.]; Ep. 704.3-4; Eol 539.1-13; Ed 236).

⁵⁶ Cf. notes 53-55.

⁵⁷ C'est de la même manière que doit être expliqué l'usage du scribe 43 dans le cadastre Ea, où l'on a constamment l'ordre: verbe sans πη + complément, ce qui est l'inverse de l'ordre adopté par le scribe 41 en Eb-Eo: complément + verbe sans πη.